

## PRINCIPAUX CONSTATS

### *CHILDREN AND TRANSITIONAL JUSTICE: TRUTH-TELLING, ACCOUNTABILITY AND RECONCILIATION*

*EMBARGO : 9 mars 2010, 12h00 (HNE) / 17h00 GMT*

#### **Les enfants et la justice transitoire**

- Les processus de vérité, de justice, de réparation et de réconciliation commencent à prendre spécifiquement en compte les crimes commis à l'encontre des enfants dans des situations de conflits armés ou de violence politique et y impliquent les enfants de manière proactive.
- En tant que victimes et témoins et, parfois, d'auteurs de ces crimes, les enfants ont un important rôle de témoins et de rapporteurs à jouer. Il est dès lors essentiel que des politiques et procédures soient mises en place afin de protéger les droits des enfants concernés.
- Les enfants embrigadés dans des forces armées ou des groupes armés et ayant été impliqués dans la commission de crimes sanctionnés par le droit international sont avant tout des victimes. Des processus non judiciaires et réparateurs encourageant la réaffectation, la médiation, la vérité et la réconciliation sont les formes de responsabilisation les plus appropriées pour ces enfants.

#### **La participation des enfants dans les mécanismes de justice transitoire**

- Dans de nombreuses situations post-confliktuelles, les enfants et les adolescents représentent plus de la moitié des personnes concernées, tandis qu'en temps de guerre, ils sont les plus souvent ciblés et touchés par les actes de violence. Les processus de responsabilité, vérité et réconciliation impliquant les enfants sont en mesure de promouvoir le rétablissement de la situation au niveau de la communauté.
- Dans tous les cas, lorsque les enfants interviennent en qualité de témoins dans des processus de responsabilité judiciaire ou extrajudiciaire, des procédures de protection et des garde-fous juridiques doivent être mis en place en vue de protéger leurs droits avant, pendant et après leur témoignage ou leur déclaration.
- L'impact des enfants impliqués en qualité de témoins dans les cours et tribunaux internationaux est significatif, même si le nombre de jeunes témoins est inévitablement réduit. Un nombre nettement accru d'enfants peuvent participer à des processus de responsabilité, de vérité et de réconciliation au niveau communautaire et leurs opinions pourraient sous-tendre des décisions ayant un impact majeur sur leur avenir et celui de leurs communautés.
- Le droit des enfants de participer aux processus de justice transitoire est de plus en plus souvent reconnu et divers processus et mécanismes récents de justice transitoire ont élaboré des politiques et des procédures destinées à protéger les enfants victimes et témoins venant déposer ou témoigner lors de telles procédures.
- Des ressources humaines et financières supplémentaires sont nécessaires pour garantir une participation sérieuse des enfants dans les processus de justice transitoire.

#### **Environnement protecteur**

- Même si les cours pénales internationales et mixtes ont participé à l'amélioration de la responsabilité pour les crimes graves commis à l'encontre des enfants, il reste cependant encore beaucoup à faire et une attention plus soutenue est nécessaire pour lutter contre toutes les nombreuses formes d'atteintes à l'intégrité des enfants lors de conflits armés et à l'occasion de violence politique.

## PRINCIPAUX CONSTATS

- Les commissions de la vérité peuvent créer des opportunités permettant aux enfants d'exprimer leurs points de vue, afin de jeter les bases d'une citoyenneté active. L'implication d'enfants dans la Commission pour la vérité et la réconciliation en Sierra Leone et au Liberia, en collaboration avec les agences de protection des enfants, a créé un précédent et a participé à l'établissement de principes et de procédures de protection permettant aux enfants de prendre part aux processus d'obtention de déclarations et d'auditions, ainsi qu'à d'autres activités menées par les commissions de la vérité.

### Développement postérieur à un conflit et initiatives de reprise

- Les processus de justice transitoire peuvent sous-tendre des initiatives de reconstruction et de développement post-conflituelle en examinant la justice économique sous l'angle des droits de l'enfant et en orientant les mesures nécessaires à l'encouragement des droits économiques et sociaux des enfants.
- L'éducation est une priorité pour les enfants touchés par la violence armée et politique. Si les enfants n'ont pas accès à l'éducation et aux connaissances élémentaires et s'ils n'ont pas la possibilité d'apprendre un métier, leur avenir sera gravement hypothéqué et, partant, celui de leur société.
- Le secteur de l'éducation peut renforcer l'impact des processus de justice transitoire et contribuer aux efforts communautaires de consolidation de la paix.
- Dans de nombreux pays, les enfants ont en effet apporté la preuve qu'ils sont souvent les mieux informés quant à leurs besoins et aux mesures susceptibles de les aider à retrouver la confiance et de reconstruire leurs vies.

\*\*\*\*\*

### Note aux éditeurs

Des supports sous embargo sont disponibles dans la salle de presse du Centre :  
<http://www.unicef-irc.org/presscentre/indexNewsroom.html>

### Pour obtenir des compléments d'information, veuillez contacter :

James Elder  
 Chief of Communications  
 Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF  
 Florence, Italie  
 Mobile : + 393357582585  
[jelder@unicef.org](mailto:jelder@unicef.org)

ou

Patrizia Faustini  
 Senior Communication Assistant  
 Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF,  
 Piazza SS Annunziata 12, 50122 Florence, Italie  
 Numéro fixe : +39-055-2033 253 fax: +39-055-2033 220  
[pfaustini@unicef.org](mailto:pfaustini@unicef.org)